

Le Conseil d'école du **1er trimestre 2016/2017** s'est réuni à l'école des Cannes le lundi 17 octobre 2016.

Etaient présents ou excusés: (voir feuille d'émargement)

Ordre du jour :

- Installation du conseil d'école
- Effectifs, organisation pédagogique et fonctionnement de l'école à la rentrée 2016
- Présentation de la convention d'occupation des locaux
- Règlement intérieur
- Projet d'école
- Bilan financier
- Sécurité
- Questions diverses
 - Equipement et travaux
 - Partenariat parents/enseignants

INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

La séance commence à 17h. Mme Pietri est nommée secrétaire de séance.

M. Milcendeau distribue la liste nominative des membres du Conseil d'école. Il demande d'excuser l'absence de l'Inspecteur Monsieur Panicali.

Mme Casu, responsable de la cantine et garderie est invitée au conseil.

Elections des représentants des parents d'élèves

Suite aux élections qui se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2016, la liste (APC) a été proclamée élue avec 108 voix sur 478 inscrits (110 votants – 2 blancs ou nuls – 23 % taux de participation). 15 sièges sont pourvus et 3 suppléants.

I. FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

A. Effectifs actuels et répartition

Au 22/09/2016 : 288 élèves : 48 sur CP, 62 CE1, 60 CE2, 49 CM1, 61 CM2, 6+2 ITEP.

Répartition des classes : 2 CP (Mmes Luccioni et Marti), 1 CP/CE1 (Mme Gabard), 2 CE1 (Mmes Albertini, Ferrandez et Tramoni), 1 CE1/CE2 (Mme Mereu), 2 CE2 (Mme Filippi et Mr Vallecalle), 2 CM1 (Mme Pietri/Mme Feraud, Mr Orsini), 3 CM2 (Mme Fillipini, Mr Pellegrinetti, Mme Luzi remplacée par Mr Felici), 2 classes ITEP (Mr Mercuri et Poueyto).

En conclusion, pour l'instant les effectifs sont en baisse par rapport à l'année précédente 280 contre 299 : moins 19 élèves (sans compter les classes ITEP).

Pour l'année scolaire prochaine, les effectifs se maintiendraient à ceux de cette année avec une prévision de 277 élèves.

B. Organisation

Mme Stachino Marie-Ange, employée par la mairie pour le secrétariat.

Mr Gutierrez Georges, employé par la mairie pour la conciergerie et le gardiennage.

Autorisation de prêt des locaux

Le conseil d'école donne l'autorisation au directeur, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'émettre un avis favorable de prêt des locaux en dehors du temps scolaire, pour les activités respectant les principes de neutralité et de laïcité.

II. REGLEMENT INTERIEUR

A. Modalités de vote au sein du conseil d'école

Le conseil d'école définit ses propres modalités de fonctionnement en cas de vote : main levée ou secret si au moins un de ses membres le demande.

B. Règlement

Le directeur propose d'examiner le règlement intérieur qui a dû être remanié au regard des nouvelles instructions concernant la sécurité, des observations sur le fonctionnement de l'établissement et particulièrement de la vie scolaire.

Concernant la Remise des élèves aux familles (§3) Mme Cristofari pose le problème de compréhension de la fin de phrase « selon les modalités qu'ils choisissent ».

Mr Milcendeau précise qu'il s'agit du texte du BO n°28 du 10 juillet 2014 et que l'équipe enseignante rappelle systématiquement les responsabilités qui incombent aux familles.

De même chaque début d'année, le directeur réunit les nouveaux parents de l'école pour rappeler qu'à partir de 16h30 ou 15h00 (selon les jours), les enfants sont sous la responsabilité de la famille (sauf inscription à l'accueil ou au TAP). Les enseignants n'ont donc pas à garder les enfants.

Concernant les objets dangereux ou couteux, le directeur rappelle qu'ils peuvent être confisqués et restitués à la famille. Les parapluies sont tolérés mais doivent être fermés une fois dans l'école.

Concernant le paragraphe 6, il sera précisé que toute absence à l'accueil, la cantine ou les TAP doit être signalée par téléphone et/ou courrier.

Le Directeur indique que La Charte de la laïcité à l'école sera jointe au règlement intérieur.

Le règlement intérieur modifié est adopté à l'unanimité des présents.

III. PROJET D'ECOLE

• Rappel des priorités retenues dans 3 domaines

Le conseil des maîtres a choisi de reconduire les 3 priorités du projet d'école précédent pour l'avenant 2016/2017 en poursuivant l'intégration (par transversalité) des TUIIC et de l'éducation artistique et culturelle :

- ✓ Organiser un accueil, un parcours et un suivi personnalisé de tous les élèves en difficulté
- ✓ Permettre à tous les élèves la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au palier 1 et 2 dans la maîtrise de la langue française et des principaux éléments de mathématiques
- ✓ Enseignement du corse
 - Conduire tous les élèves au niveau A1 (en filière standard) en CM2
 - Conduire tous les élèves au niveau A2 (en filière bilingue) en CM2

• Actions envisagées sur l'année scolaire 2016/2017

1. Soutien des élèves

✓ RASED

Présentation des membres du RASED et rappel de leur mission.

A noter que nous accueillons une nouvelle psychologue scolaire sur l'école : Mme Aliamer Bettini Valérie qui peut être jointe au 04 95 51 39 79 et qui sera présente sur l'établissement tous les lundis.

Une plaquette de présentation sera jointe au compte-rendu du conseil d'école.

✓ Auxiliaires de vie scolaire

Une auxiliaire, Mme Raynaud a été affectées pour l'année scolaire pour s'occuper d'un enfant de l'école.

Une seconde personne devrait intervenir sur le temps de cantine pour aider à la gestion des élèves de PTTEP.

✓ Projets et programmes d'aide et de suivi

Rappel des divers projets existants : Le PAI (projet d'accueil individualisé // santé), le PAP (plan d'accompagnement personnalisé // trouble dys), le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative // difficultés scolaires), le PPS (projet personnalisé de scolarisation // MDPH).

✓ Activités Pédagogiques Complémentaire

Les APC sont organisées sur deux fois 30mn le mardi et vendredi de 11h30 à 12h00 sur le temps de la pause méridienne.

Les groupes retenus varient de 1 à 5 élèves pour une période et peuvent évoluer d'une période à l'autre. Elles ciblent 3 axes : l'aide aux élèves rencontrant des difficultés, l'aide au travail personnel (méthodologie), des activités prévues dans le projet d'école.

✓ **Accompagnement éducatif**

6 enseignants (M. Vallecalle CE2, M. Orsini CM1, Mme Filippini CM2, Mme Marti CP, Mme Gabard Sophie CP/CE1 et Mme MEREU Hélène (CE1/CE2) se sont portés volontaires pour prendre en charge une dizaine d'élèves de leur classe pour :

- approfondir le travail fait en classe
- apprendre les leçons demandées par les enseignants
- avoir une pratique artistique et culturelle (théâtre).

✓ **DRE**

En partenariat avec la mairie, travail sur la parentalité et l'aide aux familles.

Mise en œuvre de 3 clubs de 5 élèves pour les 3 CP (4 fois 1h30 après la classe).

Poursuite du partenariat école/DRE pour le club parents. L'objectif est d'aider les parents à comprendre le fonctionnement et les attentes de l'école (en présence d'enseignants de l'école volontaires).

Mise en œuvre d'ateliers de formation à la langue française pour les parents peu francophones (de langue portugaise ou arabe) : renseignements au 04 95 24 76 13 ou 06 26 94 44 22

✓ **FALEP** (Fédération des Associations Laïques d'Education Permanente)

En partenariat avec la FALEP (Conseil départemental), le projet nommé « Dispositif Passerelle » se poursuivra cette année en direction des CM. La pertinence du projet se situe dans la précocité de la prévention et de prévenir le décrochage scolaire au collège.

Il concerne une dizaine d'élèves de CM1 et CM2 repérés par les enseignants. Les interventions se dérouleront une fois par semaine sur le temps des TAP de 15h00 à 16h30 à la Maison du quartier des Cannes.

L'action menée l'an dernier en partenariat avec la maternelle, l'élémentaire et Mme Luciani Xavière (éducatrice FALEP) sera reconduite et élargie cette année. Il s'agit de travailler en direction des familles de langues étrangères pour leur permettre de comprendre le fonctionnement de l'école et de mesurer l'importance de maîtriser la langue française.

2. Langues

✓ **Langues étrangères**

Mme Grant Chloé assistante d'anglais intervient en CM1 et CM2 et Mme Fiorella Desjobert enseignante d'Italien intervient en CE2, CM1 et CM2 bilingues.

✓ **ELCO** : Mr Rahdou Mimoun prend en charge 3 groupes : 1 groupe de 14 élèves le jeudi de 16h30 à 18h30 et 2 groupes de 8 élèves de 15h00 à 16h30 et de 16h30 à 18h00 le vendredi.

3. EPS

✓ **Intervenants municipaux** : M. Vega, Miniconi et Moretti employés par la mairie doivent intervenir en sport sur plusieurs classes tout au long de l'année selon des actions choisies par les enseignants.

✓ **Piscine** : 3 enseignantes (Mmes Gabard, Mereu et Ferrandez) choisissent de se rendre à la piscine sur 1 trimestre.

✓ **USEP** : 3 classes ont adhéré à l'USEP – Mmes Gabard, Mereu et Ferrandez. La cotisation pour les 61 élèves s'élève à 535€.

4. Découverte du monde

✓ **CPIE** : Des actions sont prévues pour l'année scolaire dans le cadre de l'initiation à l'environnement et l'éducation au développement durable : l'air, l'eau, l'énergie, les sons, l'arboretum, le sentier des Crêtes. Elles concernent l'ensemble des classes volontaires.

- ✓ **Echec** : Dans le cadre d'un partenariat entre la ligue et l'éducation nationale, une intervention en échec devrait être reconduite sur l'ensemble des classes du cycle 3.
- ✓ **Ecole et cinéma** : 4 classes sont inscrites dans ce dispositif et bénéficieront de 3 projections à exploiter en classe.
- ✓ **Education à l'écocitoyenneté** : Le collège Padules propose de participer à une collecte des stylos et feutres usagés. Le directeur demande que les enseignants du collège lui fassent parvenir par mail des informations supplémentaires qu'il mettra à disposition des collègues intéressés. Il précise que d'autres actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sont en cours sur l'école comme la collecte : des piles, des cartouches d'encre et du papier.

IV. COOPERATIVE SCOLAIRE

Solde comptable de l'année scolaire précédente s'élève à 6587€.

Le loto organisé en fin d'année scolaire (juillet 2016) a rapporté 400€ à la coopérative (97€ de dépenses de boisson et 497€ d'entrée en vente de cartons de boissons et de nourriture).

A l'heure d'aujourd'hui, la participation des familles à la coopérative en 2016/2017 s'élève à : 3625€.

Les dépenses prévues en début d'année sont :

- Affiliation OCCE/Assurance : 842€
- Cotisation USEP pour 3 classes : 535€
- Versement pour chaque classe de 100€ pour les dépenses diverses de la coopérative de classe (15 classes + RASED) = 1600€.

Les parents d'élève élus rapportent que certains parents leur ont dit qu'ils ne souhaitent pas participer à la coopérative (don de 20€) car ils estimaient que la vie de l'école était insuffisante et que les classes ne proposaient pas suffisamment de manifestations et de spectacles.

Le directeur rappelle que ce don est facultatif et que la coopérative permet de financer entièrement ou en partie: les sorties au cinéma, les spectacles dans l'école, les adhésions à l'USEP (avec le transport des cars), les voyages scolaires, une partie des photocopies, du matériel informatique, du matériel pour les travaux manuels (fête des mères, des pères, Noël ...), les goûters organisés à la Sant'Andria, le loto, les outils personnels pour les enfants nécessiteux ...

Concernant la question de Mme Cristofari sur la participation éventuelle des enfants à la gestion de la coopérative, le directeur précise que chaque enseignant peut choisir d'impliquer les élèves à la gestion de la coopérative de classe et qu'il se tient disponible pour organiser des réunions de coopérative d'école avec les délégués de chaque classe (dans la mesure où des élèves aient été choisis dans chaque classe).

V. SECURITE

- ✓ L'exercice de type PPMS « Attentat-Intrusion » a été réalisé le 20/09/2016. Les élèves ont été confinés dans leur classe pendant 5mn sans bruit puis regroupés pour enfin être évacués.
- ✓ Un PPMS a été mis en œuvre le vendredi 14 octobre 2016 à 13h35 (suite à une alerte météo) et a conduit à une mesure de confinement dans l'école de 15h00 à 16h00.
- ✓ Le premier exercice d'évacuation d'urgence concernant l'élémentaire et la maternelle sera effectué le 18/10/2016 à 9h50.
- ✓ **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE**
Le PPMS a été réactualisé. Il s'agit de la mise en place d'une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels en cas de risques majeurs (transport de matières dangereuses, d'inondation et de tempête ...) en attendant l'arrivée des secours (voir document).
Le PPMS concerne l'ensemble du groupe scolaire des Cannes.
Selon le risque majeur rencontré, les enfants de l'élémentaire seront regroupés par classe soit dans la salle polyvalente soit dans la cantine.
- ✓ Le document unique concernant les locaux et les travaux a été mis à jour ainsi que le plan de crise et le registre de danger grave et imminent (avec la mise en œuvre d'une fiche de postes de cellule de crise interne à l'école).

- ✓ Les parents d'élèves élus demandent pourquoi le jour de la rentrée des classes, les parents ont pu pénétrer dans la cour de l'école. Mr Milcendeau répond que les consignes « Attentat-Intrusion » étaient récentes et que Mr l'Inspecteur avait donné comme instruction de maintenir le déroulement habituel de la rentrée.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- **Etat des lieux des travaux et équipements :**

- ✓ Création d'une porte sur le réfectoire de cantine :
Suite aux recommandations du plan Vigipirate et après en avoir informé l'inspection, les services de police et la municipalité, le directeur renouvelle sa demande afin de prévenir tous risques d'intrusion dans l'école et garantir la sécurité des élèves et des enseignants (particulièrement sur le hors temps scolaire).
Mme Nadal, représentante de la municipalité, précise qu'une visite des équipes techniques de la ville et de Mme Ottavy (responsable des affaires scolaires de la ville) devrait avoir lieu prochainement pour estimer la faisabilité des travaux. Elle demande au directeur de lister l'ensemble des travaux à réaliser pour cette visite. Mme Nadal s'engage à contacter prochainement le directeur pour lui communiquer une date de réunion.
Mr Milcendeau souligne qu'en cas de nouvelle absence de réponse des services concernés, un courrier serait directement adressé à monsieur le Député maire d'Ajaccio.
- ✓ Demande de pose de brise-vues sur les grilles donnant sur la cour de l'école :
Toujours dans le cadre des risques d'attentat, il semble souhaitable que les enfants ne puissent être pris pour cible par des personnes qui se situeraient dans la rue.
De plus, cela permettrait aussi de protéger les élèves de certains adultes et parents qui, à travers la grille, s'adressent à des enfants qui ne sont pas les leurs (en les insultant, en les menaçant, en mettant à hauteur de visage leur chien ou en les incitant à la violence).
Mme Nadal répond que ce point a été soulevé aussi par la maternelle et qu'elle en ferait part à Mme Ottavy.
- ✓ Demande d'achat de 10 protège-poteaux en mousse afin de prévenir les chocs. Mme Cristofari rappelle que son fils s'est blessé à la tête l'année précédente faute de protection.
- ✓ Réparation ou échange des stores dans les classes pour protéger de la chaleur et permettre de voir correctement au tableau.
- ✓ Demande de point d'eau extérieur: afin de mettre fin aux trop nombreuses dégradations des toilettes de la cour.
- ✓ L'équipe enseignante s'interroge sur le déroulement des travaux prévus dans le quartier rue Jean Chiappe (ouverture dans la barre d'immeuble) et des incidences sur le fonctionnement de l'école (bruit, poussière, stationnement, circulation)?
Mme Nadal répond que nous devrions être conviés à une réunion organisée par la municipalité.

- **Fonctionnement des temps périscolaires**

Conformément au règlement scolaire, Mr Milcendeau rappelle que ces temps sont sous la responsabilité de la municipalité. Pour toutes questions concernant l'inscription ou le fonctionnement les parents doivent contacter la responsable : Mme Casu au 04 95 20 28 57 ou le guichet unique.

Concernant le signalement d'absences ou de retrait anticipé d'un enfant, merci d'en informer la responsable par un mot ou un appel téléphonique.

Je tiens à souligner que de nombreux parents semblent méconnaître ou ignorer le règlement intérieur applicable aux temps périscolaires et temps d'activités péri éducatives (TAP).

Concernant la cantine, Mr Milcendeau a eu la confirmation par Mme l'Inspectrice ASH qu'une AVS serait mise à disposition pour aider à l'encadrement et l'accompagnement éducatif des enfants de l'PTTEP.

Nous notons quelques améliorations concernant le comportement des enfants à la cantine : moins de bruit et de dégradation des locaux.

Les parents demandent pourquoi des enfants qui mangent au second service ne peuvent pas être servis une seconde fois. Mme Casu (responsable cantine) précise qu'il y a 142 inscrits et répond qu'elle ne peut privilégier des élèves par rapport à d'autres. Le personnel peut resservir à condition que tous les enfants qui le souhaitent puissent en bénéficier.

A propos des TAP, Mme Casu informe le conseil que Mme Santarelli en est la responsable en présence sur l'école. Le projet pédagogique sera à la disposition des parents au retour du congé maladie de Mme Santarelli.

Il y a en tout 14 intervenants comprenant 6 membres de l'association des Cannes, du personnel de la cantine et un éducateur sportif.

Les enseignants et le personnel communal ont vécu une mise en route difficile par rapport aux éventuelles inscriptions des enfants. En effet, certains parents ignoraient si leurs enfants étaient inscrits ou pas (peut-être un problème de formulation sur le règlement municipal).

L'équipe enseignante tient à souligner qu'il faut que les règles de vie du scolaire et du périscolaire soient le plus semblables possibles. Un règlement élaboré par le personnel des TAP et confronté avec les règles de vie de l'école serait souhaitable. (Ce que j'ai le droit de faire ou pas : Monter sur les tables ? Monter sur les fenêtres ? Jouer au ballon en classe ? Courir dans les couloirs ? Jouer dans les toilettes ? Jouer avec un ballon dur ? Se rendre en maternelle ?...).

- **Intervenants extérieurs :** Aux interrogations des parents sur le recrutement et le fonctionnement des intervenants extérieurs, le directeur rappelle que pour les interventions régulières, tous les intervenants sont agréés par l'éducation nationale et que chaque intervention en classe se fait en présence de l'enseignant et sous sa responsabilité.
- **Partenariat Parents / Enseignants :**
Mme Cristofari, représentante APC, propose la mise en œuvre de réunions d'informations organisées par les parents élus en direction de l'ensemble des familles pour faciliter l'échange et la compréhension entre parents, entre parents et équipe enseignante et pour préparer les conseils d'école.
Le directeur se propose d'y participer si besoin.

M. MILCENDEAU remercie les membres du Conseil d'Ecole et lève la séance à 19h30.

- prochains Conseils d'Ecole : lundi 13 février 2017 et lundi 19 juin 2017 –